

FAQ Webinaire SONS Vague 2

Contractualisation Editeurs

26 novembre 2025

Question 1 – « Est ce que le passage de notre PFI en V2 nécessite que nous attendions que l'éditeur de notre DPI soit référencé ? En effet, le nôtre apparaît à "EN COURS DE REFERENCEMENT" »

« Non il ne faut pas attendre, ce sont 2 dispositifs indépendants réglementairement. Il ne faut pas attendre que le DPI soit référencé pour signer le bon de commande car vous risquez de passer après le jalon du 17 février 2026 pour votre commande de PFI. En effet les éditeurs de DPI sont en cours de référencement et certains le seront après le 17 février. Signer le bon de commande PFI avant celui du DPI permet de sécuriser administrativement le financement. Ça n'implique pas nécessairement que vous procédez au déploiement tout de suite. Vous pouvez planifier le déploiement avec votre éditeur »

Question 2 – « Bonjour, je représente une association (Entité Juridique), nous avons 3 établissements sanitaires (Entités Géographiques). Les 3 établissements sont recensés séparément dans le fichier Excel. Peut-on bénéficier de 3 financements ? (2 établissements ont le logiciel A et le 3ème établissement le logiciel B) »

Oui, si dans le fichier Excel des ES éligibles ([base-des-es-éligibles-ac-2022.xlsx](#)), vous êtes identifiés par site géographique, même si vous êtes une association, vous pourrez bénéficier d'autant de financements SONS qu'il y a de sites géographiques. Une ligne = 1 financement. Mais c'est aussi autant de bons de commande : 1 bon de commande par FINESS PMSI.

Le financement se fait à la maille PMSI, qui correspond :

- Au FINESS juridique pour les établissements publics et les centres de dialyse
- Au FINESS géographique pour les établissements privés, qu'ils soient à but lucratif ou à but non lucratif

Donc si vous êtes un EBNL, généralement ce sont effectivement des associations, vous avez droit à autant de financement qu'il y a de finesse PMSI dans la base. Et donc il y aura autant de financement qu'il y a d'entité géographique. Quand bien même vous avez la même solution. On vient financer non pas là l'éditeur, on vient financer votre déploiement.

Question 3 – « Peut-on être accompagné d'une personne de l'ANS pour organiser un webinaire en région (Martinique) sur ce sujet ? un webinaire GRADeS + AM du coup si j'ai bien compris »

« Nous pouvons adresser votre demande à nos collègues de la Martinique, merci de bien vouloir nous écrire à l'adresse suivante : segur@sesan.fr »

Question 4 - Vous pouvez me rappeler les dates pour ce projet ?

« Voici les échéances clés du programme Sons Vague 2 pour les Etablissements Sanitaires

- Commandes PFI SONS V2 : avant le 17 février 2026 (date à laquelle l'éditeur doit, au plus tard, transmettre à l'ASP le bon de commande signé)
- Commandes DPI SONS V2 : avant le 18 juin 2026
- Date limite de réalisation des prestations Ségur / installations : **17 mars 2027**

- Date limite de dépôt des demandes de solde par l'éditeur : l'ES doit avoir signé la VA avant : 16 juin 2027 »

Question 5 – « Bonjour, un webinaire sera-t-il proposé aux ES sur Air Simplifié ? »

Un webinaire sur les moyens d'identification électronique vous sera proposé en Janvier. Air Simplifié y sera abordé. Un webinaire national sera aussi proposé en T1 2026. Si vous souhaitez un échange en amont vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : segur@sesan.fr. Nous vous répondrons avec les équipes de l'Assurance Maladie, de l'ARS et du Sesan »

Question 6 – « Vous estimatez que les ES vont commencer à pouvoir contractualiser à partir de quel mois ? »

« Nous n'avons pas de planning prévisionnel à vous indiquer. Dès que votre éditeur vous propose un bon de commande (DPI et/ou PFI) et que sa solution est référencée Sons Vague 2, si vous êtes éligible au programme vous pouvez contractualiser dès que possible. »

Question 7 – « Qu'est-ce qu'il en est du RIS ? Parce qu'en fait aujourd'hui on reçoit aussi des mails de nos éditeurs de RIS qui nous indiquent que l'État prend en charge la prestation de mise à jour logicielle. Est-ce que ça fait partie du financement SONS Vague 2 que vous nous présentez ? Est-ce que du coup on aura 2 bons de commande à réaliser ?

« Non, la vague 2 Imagerie (RIS) ne fait pas partie des prestations SONS Vague 2 couloir hôpital. On a effectivement plusieurs couloirs dans le Ségur numérique, le couloir imagerie est bien à dissocier du couloir Hôpital.

Même si fonctionnellement vous avez de l'imagerie, de la biologie à l'hôpital, sur la partie SONS hôpital on ne gère que la partie DPI et PFI (et le RI en vague 1).

Par contre, à côté de ça, il y'a d'autres couloirs, notamment le couloir imagerie dans laquelle vous allez retrouver le ris et la Drim-box. Vous avez aussi le couloir biologie dans lequel vous retrouverez les SGL.

Voici 3 liens de webinaire disponibles sur le sujet :

- [DSI en établissement de santé : comprendre les fonctionnalités et exigences Ségur vague 2 Imagerie \(RIS et DRIMbox\) et anticiper le déploiement](#)
- [Accélérer l'alimentation de Mon espace santé depuis les RIS Ségur en vue de la Vague 2 \(DRIMbox, consultation MES\)](#)

Vous pouvez également nous contacter à l'adresse suivante : segur@sesan.fr pour un accompagnement individuel »

Messages clés

- Signer les bons de commande PFI avant le 17 février 2026.
- Le planning de déploiement reste négociable après signature.
- DPI et PFI sont réglementairement indépendants.
- La documentation et la formation doivent être fournies par les éditeurs.
- L'implication des équipes métiers est indispensable.
- Le recueil du consentement patient est un chantier structurant.
- Des groupes de travail régionaux seront ouverts.

Liens utiles

1. Enquête régionale sur les besoins d'accompagnement
<https://grist.numerique.gouv.fr/o/docs/forms/hmNmgiakwxuoPkDUH9AzR7/55>
2. Liste des PFI référencées à date est disponible sur le portail de l'ANS :
[Solutions candidates et référencées Ségur | Agence du Numérique en Santé](#)
3. Modèles de documents utilisables dans le cadre des SONS Ségur numérique
[Modèles de documents utilisables dans le cadre des SONS Ségur numérique \(bons de commande, mises en...\)](#)
4. Fichier XLSX des ES éligibles
[base-des-es-eligibles-ac-2022.xlsx](#)
5. Lien pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé
[Lien pour renseigner vos disponibilités pour un créneau d'échange individuel Sons Vague](#)